Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20180627-D141-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 141.18 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :
- **En exercice :** 93
- **Présents ou représentés :** 78
- **Votants :** 78
- **Suffrages exprimés :** 63 (63 pour et 15 abstentions)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

SEANCE DU 27 JUIN 2018

Le vingt-sept juin deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt et un juin deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
  Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD représentée par M. Robert ZUNINO à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, Mme Valérie CHARMASSON
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU
  - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU représenté par sa suppléante, Mme Elisabeth GILLIBERT
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - Mme Henriette MARTINEZ
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Laurent MAGADOUX
  - M. Gino VALERA représenté par Mme Henriette MARTINEZ à qui il a donné procuration
  - M. Robert GARCIN
  - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20180627-D141-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU représenté par son suppléant, M. Christian GODART
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU
  - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par M. Jean-Christian BORCHI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Charly AUDIBERT
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - M. Franck PERARD
  - Mme Christiane GHERBI
  - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Marcel BAGARD à qui elle a donné procuration
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER
  - M. Michel AILLAUD
  - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Christiane GHERBI à qui elle a donné procuration
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - Mme Céline GARNIER
  - M. Christophe LEONE représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET
  - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule :
  - M. Gérard TENOUX
  - Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20180627-D141-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Sisteron : M. Christian GALLO
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

<u>ORDRE DU JOUR</u> : Collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés sur les territoires du Serrois, Ribiers val de Méouge, Baronnies et Val d'Oule – Lancement d'un appel d'offres ouvert

Compte tenu des limites actuelles de la régie de collecte et de la nécessité de travailler à l'harmonisation des logiques de collecte des déchets sur les secteurs actuellement en prestation de service, la Commission Environnement considère qu'il est nécessaire de préparer dès à présent le renouvellement des prestations en cours, dont l'échéance est prévue au 31 janvier 2019.

Il est proposé de lancer un appel public à la concurrence par un marché formalisé en procédure appel d'offres ouvert pour assurer les services, avec des prestations réparties dans une tranche ferme en 5 lots et 2 tranches optionnelles détaillées dans le tableau ci-dessous.

La durée prévisionnelle du marché est de 3 ans, avec la possibilité de reconduire chacun des lots 3 fois (dans la limite maximale de 72 mois). Le montant estimatif prévisionnel du marché est de 3 956 400 € TTC pour 6 ans.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20180627-D141-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Lot(s)	Désignation	Montant HT maximum annuel	Montant HT TOTAL (6 ans maximum)	Montant TTC TOTAL prévisionnel
1	collecte et transport des déchets (ordures ménagères, emballages, papiers, verre et cartons) sur les secteurs des Baronnies, Méouge, Serrois et Val d'Oule ;	435 000,00 €	2 610 000,00 €	2 871 000,00 €
2	tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables (conformément aux extensions des consignes de tri) ;	95 500,00 €	573 000,00 €	630 300,00 €
3	stockage, conditionnement et valorisation des papiers issus de la collecte sélective	9 500,00 €	57 000,00 €	62 700,00 €
4	stockage en vue de la valorisation du verre issu de la collecte sélective	4 000,00 €	24 000,00 €	26 400,00 €
5	stockage, conditionnement et valorisation des cartons bruns issus de la collecte sélective	10 000,00 €	60 000,00 €	66 000,00 €
	Montant TOTAL maximum	554 000,00 €	3 324 000,00 €	3 656 400,00 €
	Tranches Optionnelles			
TO 1	déploiement des conteneurs aériens sur le Val de Méouge (retrait et recyclage des anciens conteneurs ; déploiement des nouvelles colonnes)	12 500,00 €		15 000,00 €
TO 2	fourniture de colonnes aériennes tous flux pour les Baronnies (avec retrait des anciens conteneurs ; déploiement de nouveaux)	237 500,00 €		285 000,00 €
	Montant TOTAL maximum	804 000,00 €	3 574 000,00 €	3 956 400,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la définition des besoins ;
- autorise le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les territoires du Serrois, Ribiers Val de Méouge, Baronnies et Val d'Oule.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buech